



Ai-je droit de travailler en étant déserteur ?

Par **Lyx88**, le **01/10/2009** à **10:15**

Bonjour,rrnmerci de vous intéresser à mon topic,rnje suis militaire dans l'armée de terre depuis presque trois ans,rnde puis un mois environ, je suis déserteur,rnje voudrais savoir,car je ne touche bien-sur plus aucun revenu,rnsi j'ai le droit d travailler dans le civil en étant parallèlement déserteur ,rnet aussi au bout de combien de temps viennent les gendarmes et quandrnlle contrat est cassé ? combien de temps environ après la déclaration de mise en désertion.rnrnmerci de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **10:30**

[fluo]l'Adefdromil[/fluo] (Association)rn28, rue d'Edimbourg, 75008 - Paris rn(Station de métro Europe ou Saint-Lazare)rnTel : 01 42 93 30 52rnCourriel : mbavoil (à) adefdromil.orgrrnBonjour, contactez cette Association, vous serez fixé rapidement sur votre cas, l'idée de travailler n'est pas une bonne chose, surtout s'il y a un mandat de recherche à votre encontre, courage, cordialement.